

PORANT ORGANISATION DES ELECTIONS PARTIELLES DES REPRESENTANTS DU COLLEGE B AU
CONSEIL DE L'UNITE DE RECHERCHE RESSOURCES
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'Unité de Recherche Ressources ;

Vu l'arrêté EPE UCA-2025-476 portant organisation des élections partielles des représentants du collège B au conseil de l'unité de recherche RESSOURCES de L'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté EPE UCA-2025-476 portant organisation des élections partielles des représentants du collège B au conseil de l'unité de recherche RESSOURCES de L'Université Clermont Auvergne est modifié comme suit :

« Article 1 : Organisation

Il est organisé des élections partielles pour la constitution du conseil de laboratoire de l'Unité de Recherche Ressources. Les opérations électorales se dérouleront par vote électronique :

du lundi 17 novembre 2025 – 9h00 au mardi 18 novembre 2025 – 17h00

[...]

Article 3 - Calendrier

- Affichage des listes électorales : au plus tard le mercredi 22 octobre 2025 ;
- Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 07 novembre 2025 – 12h00 ;
- **Publication des candidatures : au plus tard le lundi 10 novembre 2025 ;**
- Envoi aux électeurs de la notice d'information : au plus tard le vendredi 07 novembre 2025 ;
- Scrutin : **du lundi 17 novembre 2025 – 9h00 au mardi 18 novembre 2025 – 17h00** ;
- Proclamation des résultats : mercredi 19 novembre 2025, et au plus tard, dans les 5 jours suivant la fin des opérations électorales.

[...]

Article 5 : Conditions d'exercice du droit de suffrage

[...]

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, et dont le nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève, peut demander de faire procéder à son inscription avant le **07/11/2025 – 23h59**.

En l'absence de demande effectuée avant cette date, elle ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

[...]

Article 6 - Modalités relatives aux candidatures

6-1 Dépôt de candidatures

[...]

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **07/11/2025 – 12h00**.

[...]

6-2 Profession de foi

Les candidats qui le souhaitent adresseront, au moment du dépôt de la candidature, leur profession de foi sur page blanche au format A4 recto-verso maximum, et au plus tard le **07/11/2025 – 12h00**.

[...]

Article 7 - Modalités relatives au scrutin

[...]

7-3 Accès au site de vote et opérations de vote

Le vote électronique sera ouvert du **17/11/2025 – 09h00** au **18/11/2025 – 17h00**.

[...]

7-5 Dépouillement

Les opérations de dépouillement se dérouleront à l'issue des scrutins, soit le **18/11/2025** à partir de **17h00**.

[...] »

Article 2 – Dispositions diverses

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Unité de Recherche, ainsi que par voie électronique.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04/11/2025

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 7 novembre 2025